



**PROJET OPTIMEYES**

# **CATALOGUES OPTIMEYES FORMAT ELECTRONIQUE**

**Auteur : Frédéric BRIGOT, Paul LENTZ, Béate GAHR, Olivier DJOMBY**

**Date de création : 22/11/1999**

**Date de version : 11/01/2001**

**Numéro de version : 1.5R5**

**Modification : 16/09/2011, Jean-Christophe Leroy**

## HISTORIQUE DU DOCUMENT

Date	Modifications	AUT.	Ver.
21/06/1999	Prise en compte des codes nature de contrôle et nature de contrôle pour être compatible OPSYS V2.	FBR	
22/06/1999	Prise en compte des remarques de la réunion de validation.	FBR	
28/06/1999	Prises en compte des remarques de Marie-Laure MINGOIA		
16/09/1999	Version 1.5 : finalisation du catalogues verres en cohérence avec Optimeyes V1.1	BGA	
8/10/1999	Précisions sur le format des champs. Correction unités de mesure, paragraphe 4.2.3, 4.2.7.	PLE, BGA	
18/10/1999	Mise en concordance des enregistrements SUPPLEMENT VERRE et ASSOCIATION VERRE/SUPPLEMENT par rapport au champ TYPE DE SUPPLEMENT. Paragraphe 4.2.2 et 4.2.7.	ODJ	1.5R3
03/11/1999	Correction de l'enregistrement Monture (6.2) : CODE RAYON, TYPE BRANCHE, et DELAI APPROVISIONNEMENT. Renommage du champ coloris en POSTE. Conseils de MBO.	ODJ	1.5R3
18/11/1999	Statut de l'Indicateur de Type de surface des VERRES. Règle de gestion des tarifs VERRES par défaut. Mise en conformité des formats des prix. Formatage des champs des enregistrements En-tête et Fin. Mise à jour générale des enregistrements Lentilles avant le début de s spécification des outils d'importation lentilles.	ODJ	1.5R3
22/11/1999	Modification des enregistrements lentilles	ODJ	1.5R4
14/02/2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précision d'une règle générale de modification des valeurs faisant partie de la clé primaire des enregistrements</li> <li>• Grille de tarif verres : Elimination du CODE GAMME des champs clés (champ facultatif)</li> <li>• Enregistrement 00 : passage du type du champ DATE DE FICHER à A8</li> <li>• Ajout de l'enregistrement semi-finis.</li> </ul>	ODJ	1.5R5
10/05/2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enregistrement Lentilles : Le Pas devient facultatif, lorsque le diamètre début est égal au diamètre fin.</li> </ul>	ODJ	1.5R5
19/06/2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Le CODE INTERNE COMMANDE devient facultatif pour les lentilles et les suppléments lentilles.</li> </ul>	ODJ	1.5R5
18/08/2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enregistrement Tarif Lentilles : Les Pas deviennent facultatifs, lorsque début est égal fin.</li> </ul>	ODJ	1.5R5
01/06/2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ajout de valeurs de bornage des données et de contrôles de données.</li> </ul>	JCL	1.5R5
15/09/2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modifications des valeurs de bornage pour les données « masse volumique », « cut-off », « rayon inferieur du segment vp », « rayon superieur du segment vp », « rayon inferieur du segment intermediaire ».</li> </ul>	JCL	1.5R5
16/09/2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification des valeurs de bornage « sphère début » et « sphère fin » dans le tarif verre.</li> </ul>	JCL	1.5R5
31/01/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification des valeurs de bornage du « diamètre d'asphérisation »</li> </ul>	JCL	1.5R5

# TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SPÉCIFICATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>SPÉCIFICATIONS DES ENREGISTREMENTS GÉNÉRIQUES .....</b>	<b>6</b>
	3.1.1 <i>Fabricant .....</i>	7
	3.1.2 <i>Fournisseur .....</i>	7
<b>4</b>	<b>SPÉCIFICATIONS DU FORMAT DE CATALOGUE VERRE .....</b>	<b>8</b>
	4.1 <b>RÈGLES DE GESTION .....</b>	8
	4.2 <b>FORMAT DES ENREGISTREMENTS .....</b>	11
	4.2.1 <i>Verres .....</i>	11
	4.2.2 <i>Supplément verre .....</i>	13
	4.2.3 <i>Grille de fabrication verre .....</i>	14
	4.2.4 <i>Tarif verre .....</i>	15
	4.2.5 <i>Incompatibilité entre suppléments .....</i>	15
	4.2.6 <i>Suppléments associés .....</i>	15
	4.2.7 <i>Association verre / supplément .....</i>	16
<b>7</b>	<b>VERSION ET COPYRIGHT .....</b>	<b>17</b>
	7.1 <b>VERSION .....</b>	17
	7.2 <b>MISE À JOUR .....</b>	17
	1.1. <b>CONTACT .....</b>	17
	7.3 <b>COPYRIGHT .....</b>	17

## 1 Introduction

Le présent document présente les interfaces pour le transfert des tarifs et caractéristiques des verres, lentilles et montures/produits divers au format électronique pour l'application OPTIMEYES d'ESSILOR. Il s'agit du successeur de Léonard, premier logiciel de gestion de magasin d'optique avec 24% de part de marché, choisi également par les plus grands réseaux.

OPTIMEYES est la nouvelle application de gestion de point de vente d'optique dont la première version sera commercialisée courant 1999.

Les principaux objectifs auxquels doit répondre OPTIMEYES sont les suivants :

- Anticiper les évolutions fonctionnelles,
- concevoir un progiciel ouvert sur le monde extérieur,
- améliorer la convivialité et la simplicité d'utilisation,
- intégrer les applications complémentaires,
- capitaliser sur l'expertise existante.

A ce titre, elle intègre le chargement automatisé de catalogue au format électronique permettant un échange standard de données entre les fournisseurs et les opticiens.

Nous vous souhaitons le meilleur succès dans la production de catalogues à cette interface.

## 2 Spécifications d'ordre général

### 2.1 Structure générale des catalogues

Trois normes de catalogue au format électronique ont été définies suivant les types d'article :

- Verres,
- lentilles,
- montures / produits divers.

Pour chaque format électronique de document, sont précisés :

- Le nom du champ,
- son type,
- sa description,
- son caractère facultatif ou obligatoire.

Chaque catalogue est constitué d'un ensemble d'enregistrements. Chaque enregistrement est une succession de champs, décrits chacun par les quatre propriétés ci-dessus.

Pour un enregistrement contenant une clé primaire, les champs la composant sont marqués par un astérisque (X). On ne doit pas trouver de clé primaire nulle dans un fichier (certains champs constituant la clé primaire peuvent cependant être nuls).

- un catalogue est constitué d'un fichier unique, dont le nom est libre :
  - ◇ il est recommandé aux fournisseurs d'utiliser des noms significatifs, incluant par exemple une date ou un numéro de version (possibilité d'utiliser des noms longs Windows)
  - ◇ exemple : " EssilorFranceVerres1999.dat "
- les fichiers sont de type texte ASCII :
  - ◇ ils contiennent un nombre indéfini d'enregistrements de longueur variable, séparés par des caractères CR (code ascii 13) et LF (code ascii 10)

La transmission des données par disquette peut se faire sous forme comprimée. Dans ce cas un mécanisme de compression habituel doit être utilisé (par exemple PKZIP). Comme les premiers essais l'ont démontré, il est possible de mémoriser jusqu'à 4 tarifs complets sur une disquette HD.

La procédure est identique dans le cas d'un transfert des données par télétransmission.

Afin de rendre la génération de catalogue la plus flexible, la présence des données non indispensables a été rendue facultative.

## 2.2 Définition des enregistrements

- les enregistrements commencent par deux caractères numériques identifiant le contenu (les guillemets “ ne font pas partie de l’entête de ligne ) :
  - ◇ enregistrements communs à tous catalogues :
    - ⇒ “ 00 ” : enregistrement d’entête, unique et obligatoire en début de fichier, identifiant le contenu du catalogue (origine, pays, date, nombre d’enregistrements)
    - ⇒ “ 99 ” : enregistrement de fin, unique et obligatoire, marquant la fin du fichier
  - ◇ enregistrements communs à tous les types d’articles
    - ⇒ “ 01 ” : enregistrement de type “ fabricant ”
    - ⇒ “ 02 ” : enregistrement de type “ fournisseur ”
  - ◇ enregistrements spécifiques aux catalogues de verres :
    - ⇒ “ 11 ” : enregistrement de type “ verre ”
    - ⇒ “ 12 ” : enregistrement de type “ supplément verre ”
    - ⇒ “ 13 ” : enregistrement de type “ grille de fabrication verre ”
    - ⇒ “ 14 ” : enregistrement de type “ tarif verre ”
    - ⇒ “ 15 ” : enregistrement de type “ incompatibilité entre suppléments ”
    - ⇒ “ 16 ” : enregistrement de type “ supplément associé ”
    - ⇒ “ 17 ” : enregistrement de type “ association verre / supplément ”
  - ◇ enregistrements spécifiques aux catalogues de lentilles :
    - ⇒ “ 21 ” : enregistrement de type “ lentille ”
    - ⇒ “ 22 ” : enregistrement de type “ suppléments lentille ”
    - ⇒ “ 23 ” : enregistrement de type “ tarif lentille ”
    - ⇒ “ 24 ” : enregistrement de type “ incompatibilités entre suppléments ”
    - ⇒ “ 25 ” : enregistrement de type “ suppléments associés ”
    - ⇒ “ 26 ” : enregistrement de type “ association lentille / supplément ”
    - ⇒ “ 27 ” : enregistrement de type “ étui ”
    - ⇒ “ 28 ” : enregistrement de type “ produit d’entretien ”
    - ⇒ “ 29 ” : enregistrement de type “ package lentille ”
  - ◇ l’ordre des enregistrements est imposé pour respecter la logique de définition (les suppléments doivent être déclarés avant les incompatibilités entre suppléments, l’association verre / supplément doit apparaître après la définition du verre et du supplément)
- un enregistrement est constitué :
  - ◇ des deux caractères numériques d’en-tête suivis du caractère “ ; ” (point-virgule, code ascii 59)
  - ◇ des champs dans l’ordre de définition, séparés par des caractères “ ; ” (le dernier champ n’est pas suivi du caractère “ ; ”)
  - ◇ les champs texte (type = "A..." dans les tableaux suivants) sont encadrés par des doubles-quotes “ ” ” (code ascii 34), y compris :
    - \* les champs "date"
    - \* les champs dont la valeur est à prendre dans une liste finie, même si les valeurs sont exclusivement numériques (par exemple matière, géométrie, ...)
    - \* ceci interdit l’utilisation de doubles-quotes dans les informations transmises
    - \* si le champ texte est vide, ne pas mettre les double-quotes (“ ; ” et non “ ;” ; ”)
    - \* les blancs non significatifs (en début ou en fin de champ) sont ignorés
  - ◇ les champs numériques (type = "ENTIER" dans les tableaux) ne sont pas encadrés par des doubles-quotes “ ” ”
  - ◇ les champs étant identifiés par leur position dans l’enregistrement, les champs non utilisés doivent être présents (caractère séparateur “ ; ” obligatoire)

- Chaque enregistrement du catalogue possède un champ particulier appelé CODE ACTION, indiquant si la ligne d'enregistrement est renseignée pour Création, Suppression ou Modification. Le code d'action « Modification » n'est utilisé que lorsque les champs concernés ne font pas partie de la clé primaire de l'enregistrement. Dans le cas contraire, une ligne d'enregistrement « Suppression » doit être générée avec les anciennes valeurs des champs clés, suivie d'une ligne en « Création » avec les nouvelles valeurs.

### 2.3 Contenu des enregistrements d'en-tête et de fin

- l'enregistrement d'en-tête contient les champs suivants :
  - ◇ type d'enregistrement : " 00 "

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
TYPE DE CATALOGUE		ENTIER	9	Valeurs : 1 : catalogue verres 2 : catalogue Lentilles 3 : catalogue montures 4 : catalogue produit divers	Obligatoire
VERSION DU FORMAT DE CATALOGUE		ENTIER	9	Valeurs : 1 pour le premier format implémenté.	Obligatoire
DATE DU FICHIER		A8	AAAAMMJJ	Date du fichier catalogue	Obligatoire
DESCRIPTION		A50		Description du catalogue	Obligatoire
CODE MONNAIE 1		A3		(définit la monnaie dans laquelle sont exprimés les prix d'achat ou de vente principaux	Obligatoire
CODE MONNAIE 2		A3		définit la monnaie dans laquelle sont exprimés les seconds prix, utilisables notamment pour des prix en monnaie nationale et en euros	Facultatif
NOMBRE D'ENREGISTREMENTS		ENTIER	999999999999	incluant les enregistrements d'en-tête et de fin	Obligatoire

- l'enregistrement de fin contient les champs suivants :
  - ◇ type d'enregistrement : " 99 "

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
ZONE TEXTE LIBRE		A250		Non utilisée	Facultatif

## 3 Spécifications des enregistrements génériques

Les enregistrements spécifiques aux verres, au lentilles et aux produits divers font références à des enregistrements génériques :

- Fabricant
- Fournisseur

Chaque enregistrement générique doit obligatoirement être déclaré avant utilisation par un enregistrement spécifique.

### 3.1.1 Fabricant

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
CODE FABRICANT	X	A5		Code du fabricant	Obligatoire
NOM FABRICANT		A50		Nom du fabricant	Obligatoire
ACTION		A1		C : Création, M = modification, S = suppression.	Obligatoire

### 3.1.2 Fournisseur

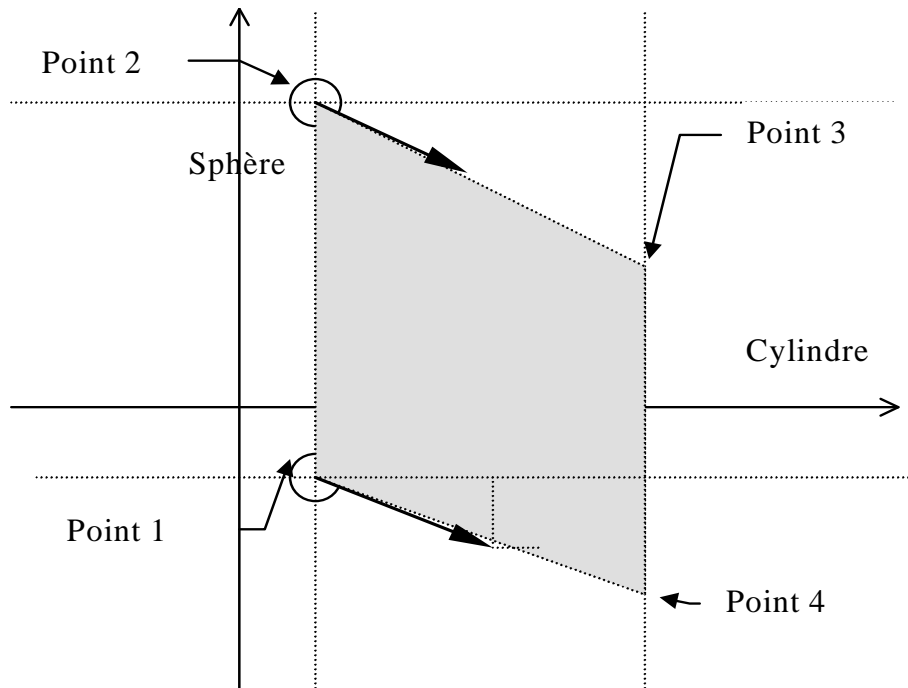
Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
CODE FOURNISSEUR	X	A5		Code du fournisseur	Obligatoire
NOM FOURNISSEUR		A50		Nom du fournisseur	Obligatoire
ACTION		A1		C : Création, M = modification, S = suppression.	Obligatoire

- Le code fournisseur n'est pas standardisé. Il est laissé au libre choix de chaque fournisseur. Il peut donc y avoir plusieurs fournisseurs qui possèdent le même code dans les catalogues. Il convient toutefois de respecter autant que faire ce peut, une certaine logique dans les codifications attribuées. Il convient donc lors du chargement du fichier de mettre en correspondance le code fournisseur présent dans le fichier et le code fournisseur correspondant qui identifie ce fournisseur dans la base de données. Le catalogue peut-être multi-fournisseurs.

#### 4.1 Règles de gestion

- La définition du catalogue des verres se fait par l'intermédiaire d'un fichier en sept parties (hors enregistrements communs). Les parties et leur contenu qui doivent être chargés dans l'ordre suivant sont :
  - 11 : Verre : caractéristiques techniques et commerciales,
  - 12 : suppléments verre
  - 13 : grille de fabrication verre
  - 14 : tarif verre
  - 15 : incompatibilités entre suppléments
  - 16 : suppléments associés
  - 17 : association verre / supplément
- Le prix du supplément se rajoute au prix du verre. Le fichier des suppléments composés permet de distinguer l'ensemble des suppléments composant un supplément. Le fichier des suppléments incompatibles permet de gérer les suppléments ne pouvant pas s'appliquer ensemble sur le même verre. Les composants et composés sont par définition incompatibles entre eux et n'apparaissent donc pas dans le fichier des incompatibilités.
- Pour chaque ligne de chaque fichier, un code action permet de connaître le type d'action envisagée sur la ligne correspondante: Création, Mise à jour, Suppression.
- Le code et le nom de marque sont déjà compris dans le code et le nom du verre. Le code verre est sur 6 positions sans aucun découpage ou signification.
- En cas de conflit sur les codes d'usage et les restrictions des normes CEN entre les verres et les associations verres-traitements, on prend le plus fort des deux.
- Les puissances de verres sont exprimées exclusivement en notation « cylindre positif »
- Pour définir un prix, on dispose de 2 fichiers. Le fichier des gammes et le fichier des tarifs. Le fichier des gammes sert à déterminer la faisabilité d'un verre dans une gamme donnée. Le fichier des tarifs permet de définir le tarif dans la gamme une fois la faisabilité définie.
- Les aires des grilles de faisabilité sont définies par 4 points. Chaque point est caractérisé par une valeur de sphère et une valeur de cylindre P(Sphère, cylindre). La signification de ces 4 points est représentée graphiquement sur le schéma ci-dessous.
- Comme cylindre de P2 = cylindre de P1 et cylindre de P3 = cylindre de P4, seuls cylindre de P1 et cylindre de P3 ont besoin d'être précisés.
- La position des points est imposée : sphère P1 < sphère P2, sphère P4 < sphère P3
- Les grilles de tarif sont définies à partir des paramètres Sphère minimum et maximum, cylindre minimum et maximum. Les grilles de faisabilité et des tarifs ne sont pas les mêmes. On ne peut donc les stocker dans le même fichier.





- Si les représentations des grilles de faisabilité et de tarifs sont complexes (cas des aires de faisabilité disjointes par exemple) alors on définit plusieurs grilles dans chacun des fichiers correspondants. Ces grilles sont ordonnées par l'indicateur Ordre d'application.
- Pour des raisons de lisibilité des tarifs dans l'application, les plages de tarifs autorisés sont standardisées :
  - Pour les sphères : 0.00 à 2.00; 2.25 à 4.00; 4.25 à 6.00 etc... jusqu'à 16.00 par pas de 2 puis de 16.25 à 20.00 et 20.25 à 99.00. Le cumul des plages de sphère est possible (par exemple 0.00 à 4.00; 4,25 à 10.00; 10.25 à 99.00).
  - Pour les cylindres : 0.00 (sphériques) ; 0.25 à 2.00 (torique 2); 2.25 à 4.00 (torique 4); 4.25 à 6.00 (torique 6).
  - Les plages d'addition ne sont pas utilisées.
- Par l'intermédiaire de l'indicateur traitement possible, on définit si une gamme donnée, au-delà de la faisabilité des puissances des verres, permet l'ajout d'un supplément non déjà compris dans le verre ou non (Par exemple, pour un verre d'une puissance donnée qui existe dans la gamme donnée qui ne permet pas l'ajout de supplément, si l'on souhaite rajouter un supplément, on ne pourra pas utiliser les tarifs standards de cette gamme).
- Par l'intermédiaire de l'indicateur télé-transmission obligatoire, on précise si la gamme est soumise à un envoi de commande par télé-communication.
- Chaque supplément dispose d'un prix en fonction du verre sur lequel il s'applique. Si le supplément est déjà compris en standard dans le prix du verre, alors le supplément est référencé dans le fichier supplément mais avec un prix pour le verre donné.
- Pour certains verres, des suppléments en standard peuvent être rajoutés. Le principe de fonctionnement de constitution de la commande peut varier suivant les cas d'associations verre-traitement :
  - 1 – Il faut commander le verre en indiquant explicitement et obligatoirement le traitement qui est déjà compris dans le prix sinon la commande est rejetée,

- 2 – Certains traitements sont facultatifs, c'est-à-dire qu'on peut les commander ou non en le précisant sur la commande, mais si on les commande, ils sont gratuits.
  - 3 – Enfin, certains traitements sont obligatoires sans qu'il y ait besoin de les indiquer explicitement sur la commande.
- 
- Deux indicateurs dans le fichier des suppléments permettent de gérer ces configurations : l'indicateur Traitement Obligatoire permet d'indiquer si le supplément est obligatoire ou facultatif, l'indicateur Traitement Inclus permet d'indiquer si le supplément a besoin d'être rajouté sur la commande ou non.
- 
- Une fois, le verre recherché identifié, il convient de vérifier quelle gamme choisir. Les gammes sont traitées selon l'indicateur de priorité. Si la puissance recherchée est située dans l'aire de la gamme, on prend celle-ci sinon on passe à la suivante. Une fois la gamme identifiée, celle-ci peut-être constituée de plusieurs grilles. Ces grilles sont également traitées selon un ordre d'application donné défini par l'indicateur correspondant. Les grilles sont également caractérisées suivant leurs diamètres.
  - Contrairement au fichier des gammes, les grilles des tarifs ne se recoupent pas. Il n'y a donc pas à les trier. Les grilles définies pour les tarifs correspondent à des quadrillages.
  - Les tarifs par défaut sont ceux qui n'ont pas de gamme associée. (Code gamme non renseigné).
  - Chaque prix d'achat est donné dans la monnaie principale mentionnée dans l'enregistrement d'en-tête (indication du code devise selon la norme ISO), et de manière optionnelle dans une seconde monnaie (utilisable pour l'euro dans la zone concernée). Un prix de vente peut également être indiqué (Cette notion peut être interprétée comme un prix obligatoire et peut-être interdite dans certains pays).
  - Certains suppléments doivent pouvoir disposer de paramètres et de conditions d'applications suivant les puissances sphères et cylindres.
  - Le paramètre Nature du contrôle indique s'il y a des contrôles à effectuer pour le supplément et de quel type ils sont.
  - Les délais de livraisons sont gérés en fonction de la gamme et du verre. L'ajout d'un supplément peut entraîner un délai supplémentaire. Dans ce cas, le délai de l'association verre-supplément s'ajoute au délai de l'association verre-gamme. Les délais sont mesurés en jour et en heure. Une heure limite de commande est également indiquée. Si on commande après cette heure, la commande est prise en compte à partir du lendemain.
  - Les champs numériques sont tous au format entier. Ils peuvent être signés mais ne comportent pas de séparateur décimal. La partie entière et la partie décimale seront reconstituées à l'aide du format.

## 4.2 Format des enregistrements

### 4.2.1 Verres

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
CODE FABRICANT	X	A5		Code du fabricant	Obligatoire
CODE FOURNISSEUR	X	A5		Code du fournisseur	Obligatoire
CODE DU VERRE	X	A6		Code du verre	Obligatoire
NOM DU VERRE		A50		Nom du verre	Obligatoire
CODE INTERNE COMMANDE		A20		Code à utiliser lors de la commande de l'article. Peut-être utilisé pour les codifications internes des chaînes. Si non renseigné, alors utiliser le code verre.	Facultatif
GEOMETRIE		A1		0 = afocal, 1 = unifocal, 2 = bifocal, 3 = trifocal, 4 = progressif, 5 = mi-distance.	Obligatoire
MATIERE		A1		0=minéral, 1 =organique, 2=polycarbonate.	Obligatoire
INDICATEUR TYPE DE SURFACE		A1		0 =phérique, 1=asphérique, 2=toro-elliptique	Obligatoire uniquement pour les verres unifocaux
INDICATEUR PHOTOCHROMIQUE		A1		Y ou N.	Obligatoire
INDICE DE REFRACTION		ENTIER	9999	Propagation de la lumière à travers le matériau en millième d'unité Min: 1400 Max: 2000	Obligatoire
MASSE VOLUMIQUE		ENTIER	999	en centième de gramme / cm3 Min: 100 Max: 999	Facultatif
CUTOFF		ENTIER	9999	Coupure UV en dixième de nm Min: 3000 Max: 4000	Facultatif
UVA ABSORPTION		ENTIER	9999	en dixième de % Min: 0 Max: 1000	Facultatif
UVB ABSORPTION		ENTIER	9999	en dixième de % Min: 0 Max: 1000	Facultatif
IR ABSORPTION		ENTIER	9999	en dixième de % Min: 0 Max: 1000	Facultatif
VERRE APHAQUE		A1		Y ou N (pour les personnes opérés de la cataracte).	Obligatoire N si géométrie=0
VERRE TEINTE		A1		Y ou N	Obligatoire
VERRE BALANCE		A1		Y ou N	Facultatif
VERRE GRAVE		A1		Y ou N : Indicateur spécifiant si le verre est gravé.	Facultatif
CERCLE REPERE GRAVE		A1		Y ou N : Indicateur spécifiant si le cercle de repere est gravé.	Facultatif
ADDITION GRAVEE		A1		Y ou N : Indicateur spécifiant si l'addition est gravée.	Facultatif Vide si géométrie= 0 ou 1 ou 2 ou 3
VERRE SIGNE		A1		Y ou N : Indicateur spécifiant si le verre est signé.	Facultatif
TITANE		A1		Y ou N : Indicateur spécifiant si le verre contient du titane.	Facultatif
DIAMETRE ASPHERISATION		ENTIER	9999	En centième de mm. Min:2000 Max: 9999	Facultatif
TYPE DE PARTIE DE PRES		A1		Ce champ exprime le segment additionnel d'un verre bifocal. C = Segment courbé, S = segment droit, P = segment pantoscopique, R = Segment rond, E = segment exécutif.	Facultatif Obligatoire si géométrie= 2 ou 3 vide sinon
DISTANCE VERTICALE DU POINT DE VL AU CENTRE		ENTIER	999	Informations pour les verres multi-focaux en dixième de mm.	Facultatif Obligatoire si

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
GEOMETRIQUE				Min: 0 Max: 500	géométrie =2 ou 3 ou 4 ou 5 vide sinon
DISTANCE HORIZONTALE DU POINT DE VL AU CENTRE GEOMETRIQUE		ENTIER	999	Informations pour les verres multi-focaux en dixième de mm. Min: 0 Max: 999	Facultatif Obligatoire si géométrie =2 ou 3 ou 4 ou 5 vide sinon
DISTANCE VERTICALE DU POINT DE VP AU CENTRE GEOMETRIQUE		ENTIER	999	Informations pour les verres multi-focaux en dixième de mm. Min: 0 Max: 500	Facultatif Obligatoire si géométrie =2 ou 3 ou 4 ou 5 vide sinon
DISTANCE HORIZONTALE DU POINT DE VP AU CENTRE GEOMETRIQUE		ENTIER	999	Informations pour les verres multi-focaux en dixième de mm. Min: 0 Max: 999	Facultatif Obligatoire si géométrie =2 ou 3 ou 4 ou 5 vide sinon
RAYON INFERIEUR DU SEGMENT VP		ENTIER	999	Informations pour les verres multi-focaux Min: 100 Max: 500	Facultatif Obligatoire si géométrie =2 ou 3 vide sinon
RAYON SUPERIEUR DU SEGMENT VP		ENTIER	999	Informations pour les verres multi-focaux en dixième de mm. Min: 0 Max: 600	Facultatif Obligatoire si géométrie =2 ou 3 vide sinon
RAYON INFERIEUR DU SEGMENT INTERMEDIAIRE		ENTIER	999	Informations pour les verres multi-focaux en dixième de mm. Min: 0 Max: 600	Facultatif Obligatoire si géométrie = 3 vide sinon
HAUTEUR DU SEGMENT VP		ENTIER	999	Informations pour les verres multi-focaux en dixième de mm. Min: 100 Max: 500	Facultatif Obligatoire si géométrie =2 ou 3 vide sinon
HAUTEUR DU SEGMENT INTERMEDIAIRE		ENTIER	999	Informations pour les verres multi-focaux en dixième de mm. Min: 50 Max: 500	Facultatif Obligatoire si géométrie = 3 vide sinon
DISTANCE ENTRE LA LIGNE SUPERIEURE DU SEGMENT VP ET LE CENTRE GEOMETRIQUE		ENTIER	999	Informations pour les verres multi-focaux en dixième de mm. Min: 0 Max: 100	Facultatif Obligatoire si géométrie =2 ou 3 vide sinon
IMAGE FOURNISSEUR		A250		Nom du fichier de l'image concernant le verre.	Facultatif
INFORMATION FOURNISSEUR		A250		Information narrative sur le verre défini par le fournisseur	Facultatif
INTERNET FOURNISSEUR		A250		Nom de page WEB concernant le produit.	Facultatif
CODE D'USAGE CEN		A1		De 0 à 4.	Obligatoire
RESTRICTION CEN		A1		De 0 à 2	Obligatoire
DATE DEBUT DE VALIDITE		A8	AAAAMMJJ	Date de début de validité du verre. Si nulle considérée comme toujours.	Facultatif
DATE FIN DE VALIDITE		A8	AAAAMMJJ	Date de fin de validité du verre. Si nulle considérée comme toujours.	Facultatif
ACTION		A1		C : Création, M = modification, S = suppression.	Obligatoire

## 4.2.2 Supplément verre

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
CODE FABRICANT	X	A5		Code du fabricant	Obligatoire
CODE FOURNISSEUR	X	A5		Code du fournisseur	Obligatoire
CODE SUPPLEMENT	X	A3		Code du supplément	Obligatoire
NOM SUPPLEMENT		A50		Nom du supplément	Obligatoire
CODE INTERNE COMMANDE		A20		Code à utiliser lors de la commande du supplément. Peut-être utilisé pour les codifications internes des chaînes. Si non renseigné, alors utiliser le code supplément.	Facultatif
TYPE DE SUPPLEMENT		A2		01 : pré-calibrage, 02 : anti-reflet, 03 : vernis, 04 : coloration, 05 : suppléments de surfaçage.	Obligatoire
VISIBLE		A1		Y ou N	Facultatif
SUPPLEMENT ANTIREFLET		A1		0=blanc, 2=AR, 5 =multi AR, 8=super AR	Facultatif Facultatif si type de supplément =2 sinon vide
TEINTE		A1		0=blanc, 1=filtre<15% absorption, 2=teinté, 4=uni-dégradé, 5=bi-dégradé, 6=tri-dégradé.	Facultatif Obligatoire si type de supplément =4 sinon 0 ou vide
POLYMERISATION		A1		Y ou N	Facultatif
DURCI		A1		Y ou N	Facultatif
ANTI-SALISSURES		A1		Y ou N	Facultatif
COUCHE UV		A1		Y ou N	Facultatif
NATURE DU CONTRÔLE		A2		Indication des contrôles à prévoir lors de la commande en fonction du type de supplément. 00 = aucun, 01 = Pré-calibrage (Type de supplément = 01), 02 = Prisme (Type de supplément = 05), 03 = décentrement (Type de supplément = 05), 04 = épaisseur spéciale (Type de supplément = 05), 05 = Dégradé (Type de supplément = 04 et teinte=4), 06 = Bi-dégradé (Type de supplément = 01 et teinte=5 ou 6), 07 = Facette ovale (Type de supplément = 05), 08 = Télé-débordage (Type de supplément = 05), 09 = Base spéciale (Type de supplément = 05), 10 : Tranchant (Type de supplément = 05), 11 = Diamètre spécial (Type de supplément = 05), 12 = prisme d'équilibrage (Type de supplément = 05), 13 = équilibrage des épaisseurs (Type de supplément = 05), 14 = équilibrage des poids (Type de supplément = 05), 15 = équilibrage des bases (Type de supplément = 05). 51 = verre personnalisé	Obligatoire
IMAGE FOURNISSEUR		A250		Nom du fichier de l'image concernant le verre.	Facultatif
INFORMATION FOURNISSEUR		A250		Information narrative sur le verre défini par le fournisseur.	Facultatif
INTERNET FOURNISSEUR		A250		Nom de page WEB concernant le produit.	Facultatif
CODE D'USAGE CEN		A1		De 0 à 4.	Obligatoire
RESTRICTION CEN		A1		De 0 à 2	Obligatoire
DATE DEBUT DE VALIDITE		A8	AAAAMMJJ	Date de début de validité du supplément. Si nulle considérée comme toujours.	Facultatif
DATE FIN DE VALIDITE		A8	AAAAMMJJ	Date de fin de validité du supplément. Si nulle considérée comme toujours.	Facultatif
ACTION		A1		C : Création, M = modification, S = suppression.	Obligatoire

### 4.2.3 Grille de fabrication verre

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
CODE FABRICANT	X	A5		Code du fabricant	Obligatoire
CODE FOURNISSEUR	X	A5		Code du fournisseur	Obligatoire
CODE DU VERRE	X	A6		Code du verre	Obligatoire
CODE DIAMETRE	X	A5		Format libre Format de type "NN" pour les verres non décentrés et "NN/NN" pour les verres décentrés.	Obligatoire
ORDRE APPLICATION	X	ENTIER	99	Permet d'indiquer par ordre croissant, la courbe d'application dans la gamme. En premier lieu on recherche la courbe 0, puis 1 etc...	Obligatoire
CODE GAMME		A3		Code de la gamme	Facultatif
NOM GAMME		A30		Nom de la gamme	Facultatif
TRAITEMENT POSSIBLE		A1		Y ou N	Facultatif
TELE-TRANSMISSION OBLIGATOIRE		A1		Y ou N	Facultatif
DIAMETRE CALCUL		ENTIER	9999	Diamètre réel (physique) du verre en centième de mm. Min: 2000 Max: 9999	Obligatoire
DIAMETRE COMMANDE		ENTIER	9999	Diamètre à indiquer lors de la commande en centième de mm. Min: 2000 Max: 9999	Obligatoire
POINT 1 SPHERE		ENTIER	+/- 9999	En centième de dioptrie. Min:-4000 Max:3000	Obligatoire
POINT 1 CYLINDRE		ENTIER	9999	En centième de dioptrie. Min: 0 Max:1500	Obligatoire
POINT 2 SPHERE		ENTIER	+/- 9999	En centième de dioptrie. Min:-4000 Max:3000	Obligatoire
POINT 3 SPHERE		ENTIER	+/- 9999	En centième de dioptrie. Min:-4000 Max:3000	Obligatoire
POINT 3 CYLINDRE		ENTIER	9999	En centième de dioptrie. Min: 0 Max:1500	Obligatoire
POINT 4 SPHERE		ENTIER	+/- 9999	En centième de dioptrie. Min:-4000 Max:3000	Obligatoire
ADDITION DEBUT		ENTIER	9999	En centième de dioptrie. Min: 50 Max: 600	Obligatoire sauf pour les unifocaux, afocaux et mi-distance Obligatoire si géométrie=2,3,4 vide sinon
ADDITION FIN		ENTIER	9999	En centième de dioptrie. Min: 50 Max: 600	Obligatoire sauf pour les unifocaux, afocaux et mi-distance Obligatoire si géométrie=2,3,4 vide sinon
DIAMETRE DE LA ZONE OPTIQUE		ENTIER	9999	Pour les verres toro-elliptiques en centième de mm Min: 2000 Max: 9999	Facultatif

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
DELAI APPROVISIONNEMENT GAMME		ENTIER	JJHH	Délai d'approvisionnement pour la gamme donnée en jour et heure.	Facultatif
HEURE LIMITE DE COMMANDE		ENTIER	HHMM	Heure limite de commande. Si limite dépassée, commande à J+1)	Facultatif
ACTION		A1		C : Création, M = modification, S = suppression.	Obligatoire

#### 4.2.4 Tarif verre

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
CODE FABRICANT	X	A5		Code du fabricant	Obligatoire
CODE FOURNISSEUR	X	A5		Code du fournisseur	Obligatoire
CODE DU VERRE	X	A6		Code du verre	Obligatoire
CODE GAMME		A3		Code de la gamme	Facultatif
CODE DIAMETRE	X	A5		Format de type "NN" pour les verres non décentrés et "NN/NN" pour les verres décentrés.	Obligatoire
SPHERE DEBUT	X	ENTIER	9999	En centième de dioptrie. Min:0 Max:4000	Obligatoire
CYLINDRE DEBUT	X	ENTIER	9999	En centième de dioptrie. Min: 0 Max: 1500	Obligatoire
SPHERE FIN		ENTIER	9999	En centième de dioptrie. Min: 0 Max:4000	Obligatoire
CYLINDRE FIN		ENTIER	9999	En centième de dioptrie. Min: 0 Max: 1500	Obligatoire
PRIX D'ACHAT MONNAIE 1		ENTIER	999999999999	En centième d'unité monétaire 1	Obligatoire
PRIX D'ACHAT MONNAIE 2		ENTIER	999999999999	En centième d'unité monétaire 2	Facultatif
PRIX DE VENTE MONNAIE 1		ENTIER	999999999999	En centième d'unité monétaire 1	Facultatif
PRIX DE VENTE MONNAIE 2		ENTIER	999999999999	En centième d'unité monétaire 2	Facultatif
ACTION		A1		C : Création, M = modification, S = suppression.	Obligatoire

#### 4.2.5 Incompatibilité entre suppléments

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
CODE FABRICANT	X	A5		Code du fabricant	Obligatoire
CODE FOURNISSEUR	X	A5		Code du fournisseur	Obligatoire
CODE SUPPLEMENT PRINCIPAL	X	A3		Code du supplément de référence	Obligatoire
CODE SUPPLEMENT INCOMPATIBLE	X	A3		Code du supplément incompatible	Obligatoire
ACTION		A1		C : Création, M = modification, S = suppression.	Obligatoire

#### 4.2.6 Suppléments associés

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
CODE FABRICANT	X	A5		Code du fabricant	Obligatoire
CODE FOURNISSEUR	X	A5		Code du fournisseur	Obligatoire
CODE SUPPLEMENT PRINCIPAL	X	A3		Code du supplément de référence	Obligatoire
CODE SUPPLEMENT ASSOCIE	X	A3		Code du supplément associé	Obligatoire
ACTION		A1		C : Création, M = modification, S = suppression.	Obligatoire

#### 4.2.7 Association verre / supplément

Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
CODE FABRICANT	X	A5		Code du fabricant	Obligatoire
CODE FOURNISSEUR	X	A5		Code du fournisseur	Obligatoire
CODE SUPPLEMENT	X	A3		Code du supplément	Obligatoire
CODE VERRE	X	A6		Code du verre	Obligatoire
CODE GAMME		A3		Code de la gamme	Facultatif
SUPPLEMENT OBLIGATOIRE		A1		Y ou N. Dans le cas des suppléments compris dans le verre, permet d'indiquer si le supplément est obligatoire ou facultatif.	Facultatif
SUPPLEMENT INCLUS		A1		Y ou N. Dans le cas des suppléments compris dans le verre, permet d'indiquer si le supplément a besoin d'être rajouté sur la commande ou non.	Facultatif
TYPE DE SUPPLEMENT		A2		01 : pré-calibrage, 02 : anti-reflet, 03 : vernis, 04 : coloration, 05 : suppléments de surfaçage,	Obligatoire
ABSORPTION		ENTIER	999	en %	Facultatif
VALEUR MINIMALE		ENTIER	99999	Un traitement doit parfois disposer de paramètres.	Facultatif
VALEUR MAXIMALE		ENTIER	99999	Un traitement doit parfois disposer de paramètres.	Facultatif
UNITE VALEUR		A20		Nom de l'unité utilisée pour les valeurs minimales et maximales	Facultatif
COMPATIBILITE DIAMETRE MIN		ENTIER	9999	En centième de mm. L'application de ce traitement n'est pas possible pour un diamètre inférieur à la valeur donnée. Min: 2000 Max: 9999	Facultatif
COMPATIBILITE DIAMETRE MAX		ENTIER	9999	En centième de mm. L'application de ce traitement n'est pas possible pour un diamètre supérieur à la valeur donnée. Min: 2000 Max: 9999	Facultatif
COMPATIBILITE SPHERE MIN		ENTIER	+/- 9999	En centième de dioptrie. L'application de ce traitement n'est pas possible pour une sphère inférieure à la valeur donnée. Min:-4000 Max:3000	Facultatif
COMPATIBILITE SPHERE MAX		ENTIER	+/- 9999	En centième de dioptrie. L'application de ce traitement n'est pas possible pour une sphère supérieure à la valeur donnée. Min:-4000 Max:3000	Facultatif
COMPATIBILITE CYLINDRE MIN		ENTIER	9999	En centième de dioptrie. L'application de ce traitement n'est pas possible pour un cylindre inférieur à la valeur donnée. Min: 0 Max: 1500	Facultatif
COMPATIBILITE CYLINDRE MAX		ENTIER	9999	En centième de dioptrie. L'application de ce traitement n'est pas possible pour un cylindre supérieur à la valeur donnée. Min: 0 Max: 1500	Facultatif
CODE TIPS		A20		Code de remboursement pour la sécurité sociale.	Facultatif Toujours vide
PRIX D'ACHAT MONNAIE 1		ENTIER	9999999999.99	En centième d'unité monétaire 1	Obligatoire
PRIX D'ACHAT MONNAIE 2		ENTIER	9999999999.99	En centième d'unité monétaire 2	Facultatif
PRIX DE VENTE MONNAIE 1		ENTIER	9999999999.99	En centième d'unité monétaire 1	Facultatif
PRIX DE VENTE MONNAIE 2		ENTIER	9999999999.99	En centième d'unité monétaire 2	Facultatif
DELAI VERRE-SUPPLEMENT		ENTIER	JJHH	Délai d'approvisionnement supplémentaire par rapport au délai gamme pour l'application du supplément sur le verre en jour et heure.	Facultatif
DATE DEBUT DE VALIDITE		A8	AAAAMMJJ	Date de début de validité du supplément. Si nulle considérée comme toujours.	Facultatif



Champs	Clé	Type	Format	Valeurs / Commentaires	Statut
DATE FIN DE VALIDITE		A8	AAAAMMJJ	Date de fin de validité du supplément. Si nulle considérée comme toujours.	Facultatif
ACTION		A1		C : Création, M = modification, S = suppression.	Obligatoire

## 7 Version et copyright

### 7.1 Version

Les formats des catalogues sont actuellement en version 1.0 et correspondent au lancement de l'application OPTIMEYES sur le marché.

### 7.2 Mise à jour

La périodicité des mises à jour reste à définir en fonction de l'ensemble des remarques recueillies suite à la diffusion de cette version.

#### 1.1. Contact

Dans le cas où des précisions seraient nécessaires, vous pouvez nous adresser vos demandes par fax ou par e-mail à :

**Madame Martine Coudray**  
**ESSILOR**  
5, rue de conflans  
94220 CHARENTON-LE-PONT  
  
Tél : 01 41 79 56 00  
Fax : 01 41 73 56 10  
Email : coudraym@essilor.fr

### 7.3 Copyright

La version 1.0 peut être utilisé par tous les intéressés sans restriction particulière. L'interface peut-être distribué et publié sans restriction. Une remarque concernant le droit d'auteur devra toutefois être précisé.